

Le ministre des Finances, hier, a déclaré ce qui suit, en parlant du projet de budget:

Y a-t-il quelqu'un qui trouve à réduire contre l'imposition de ces nouvelles taxes?

Je réponds: Non, mais il a continué:

Venons-en maintenant aux autres taxes, celles qui ont trait à l'augmentation du tarif. Quelles sont donc les raisons qui m'ont engagé à augmenter le tarif? J'ai déjà signalé à votre attention, que notre pouvoir d'emprunt sur les marchés monétaires du monde entier, se trouve supprimé; à l'heure actuelle, il m'est impossible de contracter un emprunt d'un seul dollar sur le marché de Londres, à moins que le gouvernement anglais ne veuille bien y consentir.

S'il est impossible de nous procurer les sommes qu'il nous faut, par voie d'emprunts, alors, il faut bien que le peuple canadien se résigne à supporter le fardeau de ces nouvelles taxes.

Le ministre, toutefois, ne nous dit pas au cours de ses observations, qu'il lui est absolument impossible d'emprunter la somme de \$20,000,000, que représente l'écart qui existe entre nos recettes et nos dépenses courantes. S'il est capable de prélever cette somme par voie d'emprunt, mieux eût valu contracter cette emprunt plutôt que d'augmenter le fardeau des taxes qui pèsent déjà sur les épaules du peuple.

Il ne serait que juste, que les générations futures portent jusqu'à un certain point leur part des responsabilités que crée la terrible situation dans laquelle nous nous trouvons placés, à l'heure actuelle. S'il est impossible de prélever d'une autre façon les sommes qu'il nous faut, si le ministre n'a aucun autre moyen à sa disposition pour atteindre ce but, alors, je le présume, la majorité des membres du Parlement n'ont pas autre chose à faire que d'approuver la mesure qu'il propose. Il n'a pas d'autre méthode que celle-là à nous offrir, je le suppose, afin de se procurer les fonds nécessaires à l'administration des affaires publiques.

Bien que je ne trouve pas trop à redire contre l'augmentation des droits de 7½ p. 100 dont il frappe les marchandises étrangères et les matières brutes qui sont importées au Canada, je m'oppose de toutes mes forces à la tentative qu'il fait par la même occasion d'augmenter la taxe sur les matières premières et les marchandises que nous importons du Royaume-Uni.

L'honorable ministre des Finances nous pose la question: Que voulez-vous que je fasse sous les circonstances?

Il nous annonce qu'il a imposé un droit de 7½ p. 100 sur les teintures et les autres

matières premières, dont se servent nos manufacturiers, et que ces derniers sont obligés d'acquiescer ce droit. Il a mentionné tout particulièrement l'industrie du coton. Il aurait fort bien pu, à mon avis, se retourner du côté des manufacturiers canadiens et leur dire: Nous sommes dans l'obligation d'imposer ce droit de 7½ p. 100, mais je vais vous indiquer comment vous conservez encore l'avantage sur le manufacturier anglais, bien que nous n'ayons pas touché au tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne.

De quelle façon aurait-il pu s'y prendre pour arriver à ce résultat? En premier lieu, il aurait pu signaler aux manufacturiers canadiens que ce droit de 7½ p. 100 sur les matières premières, ne s'élève pas en réalité à plus de 3 p. 100 lorsqu'il s'applique aux lignes les plus dispendieuses du produit de l'industrie textile. Ce droit peut s'élever à 3 p. 100 sur les cotons gris à bon marché et sur les toiles ordinaires, mais pour les produits de qualité supérieure, je suis d'opinion qu'il aurait pu facilement leur démontrer que ce droit de 7½ p. 100. Sur la matière première, ne se serait pas élevé à plus de 2½ p. 100 sur les marchandises fabriquées. D'un autre côté, quel est le problème que doit résoudre le manufacturier anglais, à l'heure actuelle?

Permettez-moi de vous faire part d'une petite expérience que j'ai pu faire, il y a quelques jours à peine. J'ai expédié à New-York une certaine quantité de homards en conserve, à destination de la France, et j'avais réglé d'avance les frais de transport pour une certaine partie de cette consignation. Plus tard, je décidai de faire un autre envoi, et je m'informai des prix auprès de mon courtier. Dans l'intervalle, les prix de transport avaient subi une hausse de près de 100 p. 100. A l'heure actuelle donc, si le marchand canadien—je dis le marchand, bien que ce soit également le cas pour le manufacturier,—désire acheter des marchandises en Angleterre, qui viendront faire concurrence aux produits canadiens, il sera obligé d'ajouter au prix que lui coûteront ses marchandises, les frais de transport supplémentaires. Est-ce que cela n'est pas de nature à aider le manufacturier canadien à lutter avec avantage en tout cas, jusqu'à concurrence de 2½ p. 100? Plus que cela, le ministre n'aurait-il pas pu dire aux manufacturiers canadiens: le fabricant anglais est obligé de transporter son coton de la Nouvelle-Orléans au Royaume-Uni à